



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 20 mai 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5

Sont absentes :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 05.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2015	
201505-091	1.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 5.4, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

- 1 ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2015
- 2 PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2015
- 3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**
 - 3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 14 mai 2015
 - 3.2 Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2015
- 4 RAPPORTS DES SERVICES**
 - 4.1 Désignation d'inspecteurs pour le contrat Trame-Verte 2014-14 – Réalisation des inventaires des arbres privés et publics
 - 4.2 Engagement de la Ville pour le suivi de la revégétalisation des rives dans le parc René-Labrosse dans le cadre du projet TP-ST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse

- 4.3 Requête auprès de la Cour supérieure du Québec afin de terminer les travaux pour l'immeuble situé au 105, avenue Champêtre
- 4.4 Appui à la candidature de monsieur Robert Coutu, maire, à titre de membre du Conseil d'administration 2015-2016 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)
- 4.5 Entente de principe avec le Centre de la Petite Enfance Tante-Michèle inc. pour la cessation d'une partie du lot 1 251 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption - Règlement 713-100 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin d'autoriser l'usage « détaillant en véhicules automobiles neufs » dans la zone 8
- 5.2 Adoption – Règlement numéro 04-047-23 – Règlement modifiant le règlement 04-047 – Règlement du plan d'urbanisme – et ses amendements, afin de modifier les paramètres de densité pour le secteur 20-04
- 5.3 Adoption – Second projet – Règlement 713-101- Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements
- 5.4 Remplacement de l'article 3 du règlement 41-2015 - *Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin* afin d'en remplacer l'article 3

6 CONTRATS

- 6.1 Octroi du contrat de services professionnels pour la gestion de projet pour la reconstruction du centre récréatif et du garage municipal à Macogep inc. – Projet TP-ST 2015-02 – 687 550.50 \$, taxes incluses
- 6.2 Autoriser la Ville de Montréal à procéder à l'appel d'offres relatif à l'approvisionnement en carburants pour la période du 26 décembre 2015 au 25 décembre 2020
- 6.3 Renouvellement de l'entente avec Vidéotron
- 6.4 Octroi du contrat pour la location d'un camion écurer d'égout à l'entreprise Joe Johnson Équipement inc. – Projet TP-ST 2015-12A – 27 134.10 \$, taxes incluses
- 6.5 Correction du montant octroyé pour le contrat TP-ST 2015-10A – Fourniture et installation d'un système de caméras de surveillance pour le garage municipal - 608.60 \$
- 6.6 Demande d'autorisation de travaux auprès d'Hydro-Québec pour l'ajout ou le démantèlement de lampadaires
- 6.7 Octroi du contrat de services professionnels pour la réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville à la firme TLA Architectes inc. - Projet TP-ST 2015-04 – 20 580.53 \$, taxes incluses

7 PERSONNEL

- 7.1 Nomination permanente de madame Joanne Blain à titre d'agente-conseil en ressources humaines

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de don pour le Gala des génies de l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles les 3 et 4 juin 2015
- 8.2 Demande de don complémentaire au projet scolaire de l'école Saint-Octave pour leur voyage à Québec

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyé par monsieur le conseiller John Judd.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2015 tel que modifié par l'ajout du point 5.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2015

201505-092 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201505-093 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 14 mai 2015.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2015

201505-094 3.2

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, l'état comparatif combiné des résultats des activités financières de la Ville de Montréal-Est du 1^{er} janvier 2015 au 30 avril 2015.

RAPPORT DES SERVICES 4

DÉSIGNATION DES EMPLOYÉS DE LA FIRME TRAME-VERTE COMME INSPECTEURS POUR LA DURÉE DU CONTRAT TP-ST 2014-14 - RÉALISATION DE L'INVENTAIRE DES ARBRES PRIVÉS ET PUBLICS

201505-095 4.1

Considérant que dans le cadre du mandat accordé à la firme Trame-Verte pour réaliser un inventaire des arbres privés et publics, 3 de leurs employés devront pouvoir visiter les propriétés privées du territoire;

Considérant que pour ce faire, il y a lieu de désigner ces employés comme inspecteurs de la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De désigner mesdames Marie-Hélène Sauvé et Gynnie Tremblay et monsieur Louis-Philippe Rodier à titre d'inspecteur de la Ville, et ce, spécifiquement pour les besoins liés au mandat adjugé à la firme Trame-Verte de réaliser un inventaire des arbres privés et publics – Projet TP-ST 2014-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENGAGEMENT DE LA VILLE POUR LE SUIVI DE LA REVÉGÉTALISATION DES RIVES DANS LE PARC RENÉ-LABROSSE DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-09 - RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE

201505-096

4.2

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection des murs de soutènement au parc René-Labrosse, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) demande à ce que les zones déboisées lors des travaux soient revégétalisées au pied des ouvrages de stabilisation;

Considérant que cette revégétalisation devra se faire selon le répertoire des végétaux recommandés pour la stabilisation des bandes riveraines tel que demandé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Considérant qu'un suivi de trois (3) ans doit être réalisé par la Ville, incluant le remplacement des plants morts et qu'un rapport photographique doit être transmis annuellement au ministère (octobre 2016, 2017 et 2018) durant cette période.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser, aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation pour les travaux de réfection des murs de soutènement au parc René-Labrosse, l'engagement de la Ville à revégétaliser au pied des ouvrages de stabilisation selon le répertoire des végétaux recommandés pour la stabilisation des bandes riveraines et d'assurer un suivi de 3 ans par la Ville, incluant le remplacement des plants morts;

De transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard au mois d'octobre des années 2016, 2017 et 2018, un rapport photographique des travaux réalisés dans le cadre du projet TP-ST 2014-09

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REQUÊTE AUPRÈS DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC AFIN DE TERMINER LES TRAVAUX POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 105, AVENUE CHAMPÊTRE

201505-097

4.3

Considérant que le revêtement extérieur du bâtiment principal sis au 105, avenue Champêtre est fait de papier noir goudronné;

Considérant que le règlement 713 – Règlement de zonage interdit l'utilisation de papier noir goudronné comme matériau de parement extérieur pour des bâtiments;

Considérant notamment que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* autorise la Ville à entreprendre tout recours judiciaire auprès de la Cour supérieure afin que soient respectés ses règlements d'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De mandater la firme Bélanger Sauvé afin de représenter la Ville de Montréal-Est dans tout recours juridique utile afin que les propriétaires de l'immeuble situé au 105, avenue Champêtre respectent les exigences prévues à la réglementation d'urbanisme de la Ville;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI À LA CANDIDATURE DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

201505-098

4.4

Considérant que la FCM représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

Considérant que le Conseil d'administration de la FCM se compose d'élus municipaux de collectivités de toutes les régions et de toutes les tailles, de façon à former une large base de soutien et d'assurer à la FCM le prestige requis pour transmettre les messages municipaux au gouvernement fédéral;

Considérant que le 78^e congrès annuel et salon professionnel de la FCM aura lieu du 5 au 8 juin 2015, et que l'Assemblée générale annuelle s'y déroulera, suivie de l'élection du Conseil d'administration de la FCM;

Considérant que monsieur Robert Coutu, maire, désire présenter sa candidature à un poste au Conseil d'administration 2015-2016 de la FCM;

Considérant que la Ville de Montréal-Est devra assumer les frais de déplacement et de séjour de monsieur Robert Coutu pour les rencontres du Conseil d'administration de la FCM si ce dernier est élu;

Considérant que quatre rencontres sont prévues en 2015 et 2016, soit:

- Frédéricton, Nouveau-Brunswick du 9 au 12 septembre 2015;
- Ottawa, Ontario du 17 au 20 novembre 2015;
- Sherbrooke, Québec du 1^{er} au 4 mars 2016;
- Oakville, Ontario du 13 au 16 septembre 2016;

Considérant qu'un virement budgétaire est nécessaire pour 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'appuyer la candidature de monsieur Robert Coutu, maire, à titre de membre du Conseil d'administration de la FCM pour la période débutant en juin 2015 et se terminant en juin 2016;

D'autoriser les dépenses liées à la participation de monsieur Robert Coutu aux réunions de Conseil d'administration de la FCM de l'année 2015 et d'autoriser les virements budgétaires requis;

De prévoir les sommes requises au budget 2016 pour la participation de monsieur Robert Coutu aux réunions du Conseil d'administration de la FCM de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE TANTE-MICHÈLE INC. POUR LA CESSATION D'UNE PARTIE DU LOT 1 251 369 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201505-099

4.5

Considérant qu'à la suite de l'adoption de la résolution 201501-012, un avis de fin de bail a été transmis au Centre de la Petite Enfance Tante-Michèle inc. puisque la Ville procédera à la mise en vente de l'immeuble abritant l'église Saint-Octave;

Considérant que cet avis informait le Centre de la Petite enfance Tante-Michèle inc. de leur droit de préemption sur ledit immeuble et que nous avons été informés dans une correspondance datée du 3 février 2015 qu'il renonçait à ce droit;

Considérant que le Centre de la Petite Enfance Tante-Michèle inc. souhaite acquérir une partie du lot 1 251 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour y déménager son centre de la petite enfance (CPE);

Considérant que le site du terrain de tennis permettrait de répondre aux besoins du CPE;

Considérant la vétusté du terrain de tennis;

Considérant que la localisation dudit terrain s'avère avantageuse pour le CPE;

Considérant que le zonage actuel permet la construction d'un CPE sur le site du terrain de tennis;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut acquérir, construire et aménager, sur son territoire, des immeubles qui peuvent être loués ou aliénés, à titre gratuit ou onéreux, en tout ou en partie, au profit d'un CPE, au sens de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, aux fins d'y installer ce centre;

Considérant toutefois que la Ville doit tout d'abord procéder à une opération cadastrale afin de diviser ce lot en plusieurs lots.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'informer le Centre de la Petite Enfance Tante-Michèle inc. que la Ville est favorable au projet qui lui a été présenté et qui consiste à déménager le CPE sur une partie du terrain de tennis;

D'approuver le principe de céder une superficie maximale de 27 000 pieds carrés du lot 1 251 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour la somme symbolique de 1 \$;

D'autoriser le Centre de la Petite Enfance Tante-Michèle inc. à agir au nom de la Ville afin de procéder à l'opération cadastrale visant à créer le lot nécessaire à la construction du nouveau CPE, et ce, à même le lot 1 251 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Tous les frais (notamment les frais d'arpentage, de permis et d'enregistrement au registre foncier ou au cadastre du Québec) seront à la charge du CPE Tante-Michèle;

De mandater la directrice générale pour signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

Le maire informe le Conseil qu'il vote en faveur de cette proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 713-100 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER L'USAGE "DÉTAILLANT EN VÉHICULES AUTOMOBILES NEUFS" DANS LA ZONE 8

201505-100

5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 713-100 - Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'autoriser l'usage "détaillant en véhicules automobiles neufs" dans la zone 8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 04-047 - 23 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-047 - RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES PARAMÈTRES DE DENSITÉ POUR LE SECTEUR 20-04

201505-101

5.2

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 04-047 - 23 - Règlement modifiant le règlement 04-047 - *Règlement du Plan d'urbanisme* - et ses amendements afin de modifier les paramètres de densité pour le secteur 20-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-101 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS

201505-102

5.3

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 6 mai 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 713-101 - Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 - *Règlement de zonage* et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMPACEMENT DE L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT 41-2015 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE DUBÉ ENTRE LA RUE PRINCE-ALBERT ET LE FLEUVE ET DE L'AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET PRINCE-ALBERT, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT À CETTE FIN AFIN D'EN REMPLACER L'ARTICLE 3

201505-103

5.4

Considérant l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet de modifier un règlement par résolution à certaines conditions.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De modifier le règlement 41-2015 - *Règlement décrétant les travaux de réfection de l'avenue Dubé entre la rue Prince-Albert et le fleuve et de l'avenue de la Grande-Allée entre les rues Notre-Dame et Prince-Albert, et décrétant un emprunt d'un montant suffisant à cette fin* en remplaçant l'article 3 par l'article 3 suivant :

3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 887 500 \$ sur une période de vingt ans à laquelle s'ajoute une dépense pour des services professionnels de 22 372 \$ autorisée par la résolution 201411-292 et payée à même le fonds général (certificat de disponibilité de crédit CT14-128), le tout comme plus amplement détaillé à l'annexe « B » du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS

6

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME MACOGEPI INC. POUR LA GESTION DE PROJET POUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE RÉCRÉATIF ET DU GARAGE MUNICIPAL - PROJET TP-ST 2015-02 - 687 550.50 \$, TAXES INCLUSES

201505-104

6.1

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-02 - Gestion de projet pour la reconstruction du centre récréatif et du garage municipal, la Ville a lancé un appel d'offres public pour services professionnels;

Considérant que six firmes ont déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, trois firmes ont obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points soit:

- Macogep inc. pour un montant de 687 550.50 \$, taxes incluses;
- CIM - Conseil en immobilisation et management inc., pour un montant de 887 607 \$, taxes incluses;
- CIMA+ S.E.N.C. pour un montant de 1 350 000 \$, taxes incluses;

Considérant que les budgets seraient disponibles pour le mandat prévu pour une durée de trois (3) ans, moyennant un transfert du surplus non affecté;

Considérant que le processus a déterminé la firme Macogep inc. gagnante du concours;

Considérant que l'octroi du mandat est conditionnel à un règlement d'emprunt.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2015-02 - Gestion de projet pour la reconstruction du centre récréatif et du garage municipal à la firme Macogep inc., pour un montant de 687 550.50 \$, taxes incluses, pour lequel le Conseil doit autoriser, par un transfert du surplus non affecté, le financement du montant.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu

M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Monique Major,

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,

M. le conseiller John Judd.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

AUTORISER LA VILLE DE MONTRÉAL À PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES RELATIF À L'APPROVISIONNEMENT EN CARBURANTS POUR LA PÉRIODE DU 26 DÉCEMBRE 2015 AU 25 DÉCEMBRE 2020

201505-105

6.2

Considérant que les villes liées désirent acquérir des carburants durant la période du 26 décembre 2015 au 25 décembre 2020;

Considérant qu'en vertu de l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, ch.C-19), les Villes liées peuvent conclure la présente entente dans le but de tenir un appel d'offres commun en vue d'acquérir des carburants;

Considérant que les Villes liées doivent, conformément à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., ch.C-19), respecter le processus d'appel d'offres public pour acquérir des carburants;

Considérant que les Villes liées désirent déléguer à la Ville de Montréal, conformément à l'article 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., ch.C-19), leur pouvoir de présenter une demande de soumissions relativement à une telle acquisition;

Considérant que les Villes liées conviennent qu'il y a lieu de fixer les termes et conditions d'un contrat commun, dans le cadre de la présente entente;

Considérant que la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a remis copie aux Villes liées.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'informer la Ville de Montréal que la Ville de Montréal-Est adhère à l'entente intermunicipale concernant la tenue d'un appel d'offres commun pour l'acquisition de carburants et de mandater la Ville de Montréal à agir pour procéder, au nom de la Ville de Montréal-Est, à un appel d'offres public pour acquérir en commun des carburants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC VIDÉOTRON

201505-106

6.3

Considérant que la Ville de Montréal-Est possède un contrat annuel pour deux liens Internet, un pour la bibliothèque et un pour l'hôtel de ville;

Considérant que Vidéotron offre la possibilité de renouveler le contrat pour une période de trente-six (36) mois à un tarif plus avantageux;

Considérant que le renouvellement pour une période de trois ans permettrait une économie annuelle de plus de cent huit dollars (108 \$) pour l'hôtel de ville et qu'un autre rabais pourrait être applicable pour le service Internet de la bibliothèque

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De renouveler le service Internet de Vidéotron pour une période de trente-six (36) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUT À LA FIRME JOE JOHNSON ÉQUIPEMENT INC. - PROJET TP-ST 2015-12A - 27 134.10 \$, TAXES INCLUSES

201505-107

6.4

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-12A - Contrat pour la location d'un camion écurer d'égout le service des approvisionnements a lancé un appel d'offres public pour la location d'un camion écurer d'égout pour deux (2) périodes d'une durée de 14 semaines;

Considérant les besoins d'opérations de nettoyage annuel du réseau d'égouts sanitaire et pluvial;

Considérant que les opérations sont faites en régie avec la location d'un camion écurer d'égouts approprié;

Considérant que deux (2) entreprises ont déposé une soumission conforme, soit:

- Joe Johnson Équipement inc. pour un montant de 27 134.10 \$, taxes incluses;
- Location C.M. (8240370 Canada inc.) pour un montant de 29 663.55 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2015-12A - Contrat pour la location d'un camion écurer d'égout à l'entreprise Joe Johnson Équipement inc., pour un montant de 27 134.10 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRECTIONS DU MONTANT TOTAL OCTROYÉ POUR LE PROJET TP-ST 2015-10A - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE POUR LE GARAGE MUNICIPAL - 608.60 \$, TAXES INCLUSES

201505-108

6.5

Considérant qu'à la séance ordinaire du 22 avril 2015, la Ville a octroyé le contrat pour le projet TP-ST 2015-10A - Fourniture et installation d'un système de caméras de surveillance pour le garage municipal;

Considérant que le contrat octroyé s'élève à 50 791.09 \$, taxes incluses;

Considérant que la firme mandatée a fait une erreur en omettant de calculer les taxes sur le montant des contingences;

Considérant que la correction fait en sorte que le montant total de la soumission doit être majoré de 608.60 \$, pour un total de 51 399.69 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'augmenter de 608.60 \$ le montant total octroyé du contrat pour le projet TP-ST 2015-10A - Fourniture de caméras de surveillance pour le garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR L'AJOUT OU LE DÉMANTÈLEMENT DE LAMPADAIRES

201505-109

6.6

Considérant les recommandations de la Commission de circulation et du programme triennal d'investissement 2015;

Considérant que pour des raisons de sécurité routière ou autres usages connexes l'ajout d'unités d'éclairage s'avère nécessaire sur diverses rues et ruelles sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'après une inspection et une évaluation en besoin d'unités d'éclairage il nous a été permis d'évaluer l'ajout et le raccordement de 34 unités d'éclairage de 70 watts, le tout selon les tarifications d'Hydro-Québec évaluées à 12 500 \$, taxes incluses;

Considérant que le financement de ces ajouts / démantèlement d'unités d'éclairage sera puisé à même les budgets d'opération et/ou financements de projet de prolongement de services publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques ou son représentant à soumettre, au nom de la Ville de Montréal-Est, une demande auprès d'Hydro-Québec pour l'ajout / démantèlement des 34 unités ciblées pour un montant global de 12 500 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE À LA FIRME TLA ARCHITECTES INC. - PROJET TP-ST 2015-04 - 20 580.53 \$, TAXES INCLUSES

201505-110

6.7

Considérant que la Ville a déjà été en appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour le projet TP-ST 2014-18 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville en mars 2014;

Considérant que les propositions reçues dépassaient nettement l'estimation des honoraires professionnels du devis TP-ST 2014-18 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville;

Considérant que la Ville est retournée en appel d'offres public pour le projet TP-ST 2015-04 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville en avril pour ces mêmes travaux;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée, analysée par le comité de sélection, jugée conforme et respectant l'estimation pour le devis TP-ST 2015-04 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville, soit:

- TLA Architectes inc. pour un montant de 20 580.53 \$, taxes incluses

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De rejeter les soumissions obtenues pour l'appel d'offres de services professionnels TP-ST 2014-18 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville;

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2015-04 - Réfection du revêtement extérieur de l'hôtel de ville, à TLA Architectes inc. pour un montant de 20 580.53 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

NOMINATION PERMANENTE DE MADAME JOANNE BLAIN À TITRE D'AGENTE-CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES
201505-111 7.1

Considérant que madame Joanne Blain a été nommée en fonction supérieure temporaire à titre d'agente-conseil en ressources humaines (poste-cadre) le 2 décembre 2013;

Considérant l'évaluation positive de madame Blain.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De confirmer la permanence de madame Joanne Blain à titre d'agente-conseil en ressources humaines, et ce, à compter du 1^{er} juin 2015, sans période probatoire. Madame Blain sera assujettie à la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est*. Elle conservera son ancienneté acquise au sein de la Ville, soit depuis le 16 décembre 1985 et ses vacances annuelles seront établies en fonction de ladite date. De plus, lors de son départ à la retraite, madame Blain aura droit à l'allocation de retraite acquise en temps qu'employée col blanc équivalent à une semaine de salaire par année de service. Le calcul de cette allocation prendra fin le 31 mai 2015 et sera payée au taux de technicienne en ressources humaines en vigueur à ladite date.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS 8

DEMANDE DE DON POUR LE GALA DES GÉNIES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA POINTE-AUX-TREMBLES LES 3 ET 4 JUIN 2015
201505-112 8.1

Considérant la tradition à l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles de souligner haut et fort les réussites de ses élèves méritants;

Considérant que la Ville de Montréal-Est soutient le Gala des Génies depuis 2007.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ à l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles pour que le Gala des génies soit, encore une fois cette année, une réussite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON COMPLÉMENTAIRE AU PROJET SCOLAIRE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR LEUR VOYAGE À QUÉBEC
201505-113 8.2

Considérant que la résolution 201502-043 accordait le prêt de l'autobus et les services du chauffeur ainsi que le coût de l'hébergement pour une valeur estimée de 2 231.04 \$;

Considérant que la résolution 201502-043 prévoyait que les élèves devaient présenter un rapport financier en mai;

Considérant que les élèves ont organisé quatre événements de levée de fonds dont certains restent à comptabiliser;

Considérant qu'il reste un événement le 29 mai;

Considérant qu'après cet événement, l'école évalue que le but du financement est pratiquement atteint.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De donner un montant supplémentaire de 1 000 \$ pour permettre aux élèves, en récompense de leurs efforts, d'ajouter une activité à leur voyage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS 9

AFFAIRE NOUVELLE 10

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201505-114

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
